

Échange automatisé de données relatif aux données ADN au Danemark

2016/0813(CNS) - 25/10/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 574 voix pour, 73 contre et 23 abstentions, suivant la procédure de consultation, une résolution législative sur le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données ADN au Danemark.

Suivant la recommandation de sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, le Parlement a **approuvé le projet du Conseil** sans y apporter d'amendements.

Le projet de décision d'exécution du Conseil vise, aux fins de la consultation et de la comparaison automatisées de données ADN, à autoriser le Danemark à recevoir et à transmettre des données à caractère personnel conformément à la [décision 2008/615/JAI](#) relative à l'approfondissement de la coopération transfrontalière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière.